

Synthèse de la table ronde :

« Enfouissement ou Incinération ? Le rôle de l'opinion »

Isabelle ROUSSEL*

Le débat a porté surtout sur l'incinération qui semble cristalliser inquiétude et mécontentement alors que les Centres d'Enfouissement Technique, qui ne sont pas sans danger, mobilisent moins l'opinion. Pourquoi cette focalisation sur un segment de la gestion de la chaîne des déchets ? C'est en grande partie parce que la consultation des habitants est mal organisée ; alors qu'ils sont les premiers à être concernés par la production de déchets, ils ne sont consultés dans l'organisation de la filière qu'en fin de course, lorsque toutes les décisions sont déjà prises. C'est aussi cette frustration qu'exprime la mobilisation des riverains qui projettent sur l'incinérateur toutes sortes de peurs et de craintes, en particulier sanitaires. La sévèrisation des normes, loin de rassurer les habitants, décrédibilise les normes précédentes et les normes en général. La santé joue un rôle considérable dans la mobilisation des populations contre les UIOM. Mais de quelle santé s'agit-il ? De la maîtrise des risques sanitaires évalués par l'INVS ou de la qualité de la vie revendiquée par les habitants qui ne veulent pas subir les nuisances générées par un équipement qui bénéficie à une population beaucoup plus large ? Ces revendications sanitaires cachent-elles d'autres préoccupations traduisant des inquiétudes sur la société de consommation et sur les enjeux territoriaux et fonciers ?

Cette table ronde présidée par le docteur Y. Henri, directeur du service hygiène et santé de la ville de Besançon, regroupait deux acteurs du secteur, H. de Oliveira, président de l'ORDIF** (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France), et le docteur P. Richard, président de l'association APSH (Association pour la santé des habitants de la région de Saint-Omer), et deux chercheurs, C. Harpet, anthropologue et philosophe (INSA, Institut national des sciences appliquées, Lyon) et N. Buclet, économiste (CCREIDD, Centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable).

Elle avait pour objectif d'interroger la gestion des déchets sous l'angle de son impact sanitaire et de la perception qu'en a l'opinion. Cette interrogation peut s'envisager à différents niveaux, celui des émissions potentiellement toxiques dégagées par le traitement des déchets mais également celui du questionnement sur la durabilité de notre société consommatrice de quantités très importantes de matière dont seule une faible part est recyclée ou récupérée. La question du changement climatique a encore contribué à accroître la méfiance vis-à-vis du traitement des déchets puisque leur incinération représente 6 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Les déchets évoquent cependant avant tout l'impact sur le climat des émissions liées à l'utilisation de l'ensemble des produits tout au long de leur cycle de vie. Ils sont emblématiques de la société de consommation. Selon Cyrille Harpet, anthropologue et philosophe, le déchet produit en excès symbolise la société de l'hyperconsommation, il est le marqueur et le résultat

d'un cycle qui n'est pas vertueux. La suspicion vis-à-vis des déchets porte ainsi sur l'ensemble de la société du jetable. La société actuelle nage en plein paradoxe puisqu'elle précipite dans les poubelles une énorme quantité de matériaux et de produits alors que régulièrement il est fait appel à la conscience de la limitation des ressources. La présence notoire de métaux rares voire précieux (or, argent, aluminium, nickel, etc.) dans la composition des produits de la modernité (informatiques et électroniques) est significative de cet aveuglement et d'une gabegie collective.

Les déchets interrogent la notion de responsabilité environnementale individuelle ou collective, publique ou privée. Globalement, le déficit collectif dans le domaine de la gestion des déchets est considérable : les poubelles sont pleines de richesses que l'on va brûler ou stocker, au risque de contaminer l'environnement ou d'intoxiquer la population.

L'histoire de la gestion des ordures ménagères, rappelée par H. de Oliveira, est une histoire récente qui démarre en 1884 avec la création de la poubelle par le préfet de Paris du même nom. Jusque 1880, les déchets organiques de la ville étaient achetés par les maraîchers et les agriculteurs. Les autres déchets étaient récupérés par les chiffonniers dans le cadre d'une économie informelle. À partir de 1884 (à Lyon dès 1880) la gestion a été rationalisée pour des raisons de propreté. La poubelle, en rassemblant l'ensemble des ordures, a fait disparaître les chiffonniers. Les agriculteurs n'ont plus voulu de ces déchets mélangés. La propreté des villes s'est traduite par l'apparition des décharges dans les cam-

* Professeuse émérite à l'Université Lille I, Vice-présidente de l'APPA.

** L'ORDIF, créée par l'État, la région IDF et les collectivités locales, est un observatoire et un lieu de débat sur la question des déchets. Son site internet (<http://www.ordif.com/public/ordif/>) est une riche source d'informations.

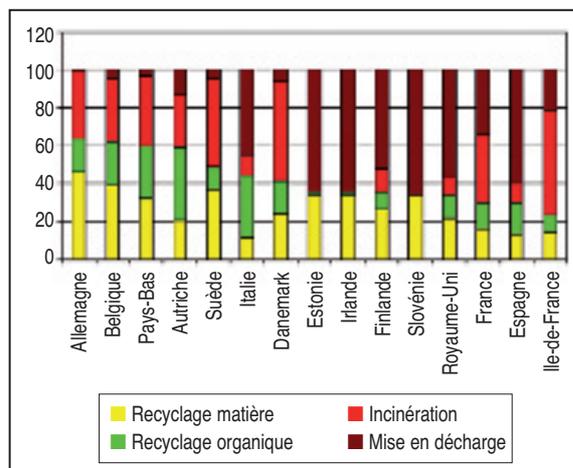


Figure 1.

La part des différentes formes de gestion des déchets selon les pays de l'Union européenne.

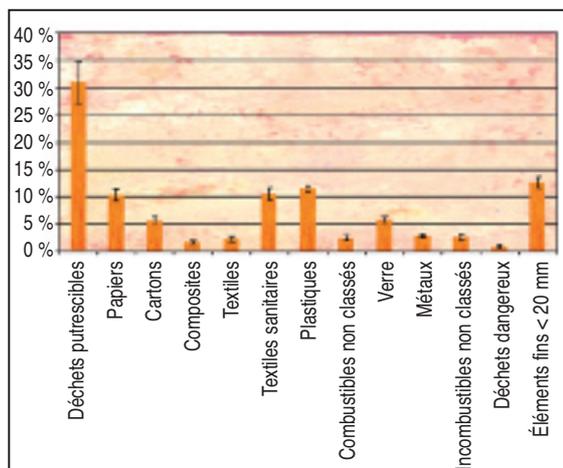


Figure 2.

Composition moyenne nationale des ordures ménagères résiduelles (surhumide).

pagnes et des incinérateurs dans les villes. Les premières bennes à ordures de la ville de Paris ont été utilisées pour produire de l'électricité ou développer des réseaux de chaleur.

En 1975, une nouvelle réglementation apparaît, elle sera confirmée par la loi de 1992 et récemment par la loi dite Grenelle 2. La logique change. Les industriels sont responsables de leurs déchets et les collectivités doivent prendre en charge les déchets des ménages. Le recyclage revient en force et avec lui les tris et collectes sélectives. La législation s'appuie également sur la responsabilisation des producteurs avec l'application du principe pollueur/payeur. Les commerçants doivent récupérer les produits en fin de vie. Ils les collectent pour les confier à des recycleurs. L'optimisation de la gestion des déchets repose sur le principe de proximité, de manière à ne pas faire payer à d'autres les nuisances liées au traitement des déchets produits.

La directive européenne de novembre 2008 établit une hiérarchie dans la gestion des déchets : prévenir à l'amont, puis le réemploi ou le recyclage, à la fois matière ou organique (compost), la valorisation énergétique à condition que l'incinérateur ait un rendement de 60 %, et, en dernier lieu, l'élimination et le stockage. Les résidus incinérés sont en plastique ou en bois, avec un fort pouvoir calorifique. Ils produisent une énergie considérée comme renouvelable. Cette hiérarchie est appliquée différemment selon les pays (figure 1).

L'Allemagne recycle jusqu'à 60 % des ordures ménagères (O.M.) contre seulement 23 % en France où l'incinération, qui représente 30 % pour l'ensemble de la France, atteint 60 % en Ile-de-France. Néanmoins, les comparaisons internationales sont toujours difficiles dans la mesure où certains pays, comme l'Allemagne, exportent le recyclage dans des conditions qui ne sont pas toujours exemplaires. En France, Éco-emballage ne souhaite recycler que les corps creux plastiques, donc le gisement est déjà

moindre. En Allemagne, les technologies du tri sont plus sophistiquées et représentent un nouveau secteur d'activités.

La part importante de l'incinération en France, et surtout en Ile-de-France fait débat en raison de l'importance de la proportion des ordures de nature organique qui freinent la combustion. Bien souvent, voire trop souvent, la question des déchets se concentre sur l'incinération au lieu de porter sur l'ensemble de la chaîne.

La France se trouve impliquée dans une démarche de désescalade, diminuant les volumes incinérés pour atteindre l'objectif de 25 % d'O.M. recyclées. Y. Henri pose la question des difficultés suscitées par ce changement d'orientation pour les collectivités locales. En effet, la valorisation énergétique des incinérateurs est considérée comme une énergie renouvelable et il est difficile d'envisager une réduction de la masse des déchets incinérés lorsque le fonctionnement de réseaux de chaleur est tributaire de l'incinérateur. C'est peut-être alors l'un des pièges du choix politique de focaliser sur une seule source de combustion (fourniture du chauffage urbain) et d'élimination de déchets au lieu de diversifier les sources d'approvisionnement et de traitement. D'autres systèmes, comme le compostage ou la méthanisation adaptés à la masse fermentescible n'apportent pas la même valorisation énergétique. Les matières organiques brûlent mal mais constituent plus de 30 % des ordures ménagères ce qui justifie ainsi les efforts effectués en faveur du compostage ou de la méthanisation.

L'implication des collectivités est forte puisqu'elles collectent 20 millions de tonnes d'ordures ménagères, ce qui, selon le docteur Y. Henri, représente une lourde charge financière : le traitement des déchets coûte et coûtera de plus en plus cher, même s'il est bien difficile d'évaluer le coût réel des déchets. Ce tonnage collecté correspond à 350 kg par habitant et par an, (chiffre moyen pour la période 1990-2006), qui

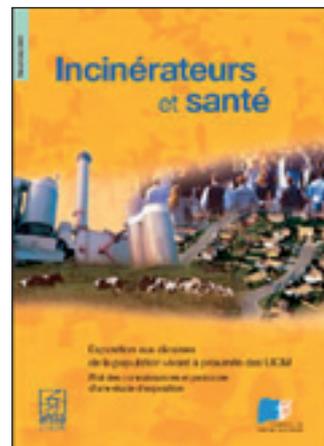
semble stable en dépit de la croissance de l'économie et de la démographie. En effet, le recyclage rentre progressivement dans les mœurs des ménages mais c'est surtout le tri qui progresse. Ainsi, le tonnage des collectes a tendance à rester stable tandis que le poids des déchets transportés vers les déchetteries augmente. Ce transfert des O. M. vers les déchetteries montre la structuration progressive de la filière et l'adoption croissante du tri. La création d'une filière suscite de nouveaux flux. Ainsi, la création d'une filière spécifique pour les déchets verts a créé un flux qui n'existait pas jusque-là, ces produits du jardinage n'étant pas considérés comme des déchets.

La cristallisation des mobilisations autour de l'incinération : les différents acteurs

C. Harpet distingue principalement trois approches qui se partagent la vision de l'incinération, entre lesquelles on trouve peu d'espace commun : l'habitant, l'élu et l'expert scientifique et technique. L'élu, qui n'a pas nécessairement une compétence technique forte sur le sujet, se rallie au projet présenté par les experts tandis qu'émerge une nouvelle posture d'acteur, celle du médecin qui, d'un côté peut être apparenté au technicien en tant qu'épidémiologiste. Mais, d'un autre côté, le docteur Richard illustre une nouvelle figure de médecin qui épouse la cause des habitants en mettant à leur disposition les résultats des études scientifiques peu abordables par des profanes. Il rassemble tous les éléments techniques s'opposant à l'incinération.

- *Le riverain* est dominé par une connaissance de proximité. Il a une approche empirique, celle de quelqu'un qui, touché dans son propre corps, observe son environnement au quotidien. L'habitant joue un rôle essentiel dans la gestion des déchets puisque les services publics s'appuient sur la nécessaire participation des habitants qui détiennent plusieurs leviers essentiels : la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage ou compostage. Le tri est devenu une habitude, voire un indicateur de la conscience écologique des habitants. Ce geste, complètement intégré et nécessaire au sein de la filière, transforme l'habitant en acteur à part entière.

L'incinération, anciennement considérée comme un facteur de progrès*, est, actuellement l'objet d'une forte suspicion de la part des riverains. Cette suspicion est particulièrement vive pour ce qui est de l'impact sanitaire. Elle est le fruit d'une gestion



publique déplorable de la crise des dioxines, que les Pays-Bas ont réglée beaucoup plus rapidement**. En France, la crise de Gilly-sur-Isère a discrédité la puissance publique et détérioré la confiance vis-à-vis des nouvelles normes.

L'installation d'un incinérateur devient une source d'inquiétude avec l'apparition de symptômes sanitaires qui génèrent la suspicion d'un lien avec l'incinérateur. Ce soupçon, nourri par le sentiment « qu'on lui cache quelque chose », mobilise le riverain et se traduit souvent par la consultation d'un médecin dont la culture scientifique peut contribuer à entretenir cette suspicion.

- *La figure ambivalente du médecin.* Depuis quelques années, un certain nombre de médecins dits « de proximité », appartenant souvent à des associations comme l'association « Santé environnement » préfèrent intervenir à l'amont pour éviter l'occurrence de pathologies diverses.

Le docteur Richard incarne la figure de ce type de médecin qui nourrit les mobilisations des riverains par l'interprétation d'un certain nombre d'études scientifiques. Son rôle est celui d'un « passeur » qui s'appuie sur le résultat des études compulsées pour nourrir l'argumentation des riverains. Les connaissances scientifiques sur les impacts des incinérateurs font l'objet de nombreuses études et publications de l'INVS. Une synthèse a été publiée dans le bulletin hebdomadaire de février 2009***.

Les conclusions de l'étude de l'INVS, rendues publiques en 2008, financée dans le cadre du Plan Cancer (2003-2007), contribuent à jeter un discrédit sur l'incinération. Cette étude nationale évalue le risque de cancer lié aux expositions passées aux inci-

* « Le mot et la matière : soubassements philosophiques de l'incinération des déchets », article de Cyrille Harpet, dans *L'incinération en question*, éditions Le Cherche-Midi, Paris, février 2005, p. 155-175.

** *Buclet N. (dir.), Bourg D., Gilotte L., Impact du risque technologique sur la stabilité institutionnelle d'un système organisationnel : le rôle de l'incinération dans la gestion des déchets ménagers et assimilés, Rapport pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Programme Évaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques (EPR), 2003.*

*** *BEH n° 07-08 (17 février 2009) : Numéro thématique – Incinération des ordures ménagères en France : effets sur la santé. http://www.invs.sante.fr/beh/2009/07_08/index.htm*

nérateurs d'ordures ménagères. L'étude a porté sur 135 567 cas de cancer apparus entre 1990 et 1999 dans quatre départements (l'Isère, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et le Tarn) où 16 incinérateurs étaient en fonctionnement entre 1972 et 1985. Les résultats mettent en évidence un lien significatif entre le niveau d'exposition aux incinérateurs dans les années 70-80 et l'augmentation de la fréquence de certains cancers au cours des années 90-99. Cette étude a porté sur une pollution globale, elle a été complétée par une étude spécifique aux dioxines, lancée en 2004 par l'INVS. Elle a confirmé que la contamination par les dioxines se fait principalement par ingestion d'aliments imprégnés de polluants, notamment les aliments riches en graisses puisque les dioxines sont lipophiles : produits laitiers, œufs et lipides animaux. Des taux de dioxines ont donc été retrouvés dans tous les cas de figure, que la personne réside ou non à proximité de l'incinérateur, sans différence significative. Ces études, complétées par de nombreuses investigations internationales, démontrent bien que les incinérateurs ont pollué, contaminé et rendu malade la population en proximité. Les dioxines, une classe de polluants, sont toujours présentes dans l'environnement et contaminent au fur et à mesure l'ensemble de la chaîne alimentaire. Un certain nombre d'acteurs estiment cependant que la réduction des normes d'émission et l'amélioration des techniques d'incinération garantissent désormais la protection de la santé des riverains. Il est vrai que les normes d'émissions ont été réduites et que l'arrêté* d'août 2010 renforce la sévérité des contrôles tout en abaissant la norme admise pour les émissions. Pour d'autres, cependant, l'incinération doit être totalement abandonnée au profit d'autres techniques, sinon la situation risque d'empirer.

• *Le Docteur Richard rassemble un certain nombre d'arguments pour s'opposer à l'incinération :*

– Les études épidémiologiques minimisant l'impact des incinérateurs présentent, selon certains, quelques faiblesses méthodologiques : période de latence trop faible, puissance statistique insuffisante, période de référence mal choisie...

– Même si les concentrations de dioxines dans les fumées d'incinérateurs sont censées baisser, les quantités émises par incinérateur resteront globalement élevées en raison de l'augmentation de la capacité des incinérateurs, du débit de fumées rejetées et de la quantité de déchets traitée.

– Indépendamment du contrôle et de l'encadrement de certains polluants, l'incinération produit des milliers de polluants différents, peu connus et mesurés. Beaucoup de composés organiques sont produits par l'incinération et ne sont pas mesurés alors qu'ils sont également persistants, toxiques et bioaccumulables.

Les particules ultrafines et nanos constituent une fraction importante des émissions et leur impact reste incertain, sans compter la question de la synergie des molécules émises. Certaines émissions non toxiques peuvent le devenir si les molécules se potentialisent.

– L'évolution des normes dans le temps jette le discrédit sur la réglementation : pourquoi les niveaux jugés acceptables actuellement ne seront-ils pas considérés comme nocifs au fur et à mesure du développement des connaissances scientifiques et de la toxicologie ? En 1999, les incinérateurs de plus de six tonnes étaient considérés comme inoffensifs, ce qui a été démenti quelques années plus tard. Les substances pathogènes caractérisées par une relation linéaire sans seuil démontrent le caractère insuffisant des normes. D'ailleurs, les normes appliquées à l'incinération relèvent davantage de la technique que de la santé des populations.

– L'incinération n'est pas l'alternative à l'enfouissement car une grande partie des résidus de l'incinération repart dans les centres d'enfouissement technique (CET). En Île-de-France, 5 % de déchets très dangereux stockés proviennent des incinérateurs : il s'agit des REFOM (résidus de fumées d'incinération d'ordures ménagères) issus des filtres, qui sont très toxiques. D'autre part, 100 kg de déchets incinérés donnent 20 kg de résidus, souvent toxiques (cendres et mâchefers) qui représentent jusqu'à 20 % du tonnage incinéré ! L'utilisation des mâchefers en zone inondable ou proche des cultures est impossible car l'eau de pluie qui arrose ces remblais remet en suspension les molécules toxiques. « Le feu purificateur ne résout rien ! ».

– L'investissement sur l'incinérateur empêche le développement de filières alternatives de traitement des déchets. L'incinération relève de la promotion d'un outil technologique haut de gamme qui s'impose sans mettre en parallèle les autres options et les alternatives offertes au consommateur.

– L'incinération représente 6 % des rejets directs de CO₂ ou de CH₄ mais tous les produits rejetés ont nécessité beaucoup d'énergie pour leur fabrication ; la fabrication d'une canette, par exemple, nécessite autant d'énergie qu'une lampe allumée pendant trois jours. Réduire les déchets, c'est diminuer les 6 % d'émissions directs mais c'est aussi diminuer de moitié les GES émis. Ce qui revient à poser la question de la dématérialisation de notre société.

En résumé, pourquoi réaliser un investissement coûteux doublé de la prise de risques sanitaires pour brûler des biodéchets ou de la matière première peu inflammable et réutilisable ?

L'ensemble de ces arguments reste cependant insuffisant pour convaincre les élus et les techniciens responsables de la gestion des déchets.

* Arrêté du 3 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

• *Les élus et les techniciens* sont toujours séduits par les techniques innovantes qui permettent d'apporter des solutions radicales à leurs problèmes. Les élus sont souvent confrontés à une contradiction entre deux approches, celle qui s'insère dans une gestion systémique territoriale et celle qui obéit à des impératifs techniques en augmentant la taille des incinérateurs pour mieux maîtriser et traiter les rejets. (Ce que l'écologie industrielle et territoriale peut fournir en tant que lecture renouvelée des ressources locales)*. La vision territoriale répond au principe de proximité qui essaie de limiter au maximum l'exportation des déchets et des nuisances liées à leur traitement. Vision qui se heurte à la taille des unités de traitement qui, pour obéir à des normes strictes et à la rentabilisation des procédés de filtration, doivent atteindre un certain volume de fonctionnement et donc une taille et une aire de ramassage disproportionnées avec la proximité territoriale. À ce paradoxe spatial s'ajoute celui du temps ; le temps court de la décision est sans rapport avec la durée de l'investissement qui, du point de vue des habitants, justifie le temps long de la concertation. La longue durée est aussi celle qui est nécessaire à la réduction des déchets à la source et donc à la démonstration de l'inutilité de l'incinérateur, surtout si celui-ci atteint une taille démesurée qui devient difficile à réduire comme le déclare Y. Henri confronté à la question de la désincinération à Besançon. À cette alternative s'ajoute celle du partage entre les projets des techniciens, souvent orientés vers l'incinération, et les aspirations des habitants.

N. Buclet a étudié plusieurs contextes de mobilisation autour d'un projet d'incinérateur. À l'évidence, les arguments mobilisés dépassent le simple réflexe Nimby auquel on voudrait les assimiler pour les décrédibiliser. La mobilisation s'effectue autour de l'incinération mais c'est bien toute la chaîne des déchets que les riverains interrogent en mettant en cause le mode de consommation actuel. Or, selon Nicolas Buclet, il est très rare que toutes les parties prenantes soient consultées. Les collectivités locales, avec l'aide de quelques experts, élaborent des projets qui sont présentés au nom de l'intérêt général. La consultation est considérée comme une bouée de secours après avoir rencontré un blocage au cours du processus de prise de décision en lien avec la chaîne de gestion des déchets. La concertation n'intervient souvent qu'à la suite d'une mobilisation effectuée à partir de bruits qui ont suinté lors de l'élaboration du projet « entre gens compétents ». La concertation, lorsqu'elle s'organise alors, n'est plus crédible car elle est considérée comme étant l'instrument d'acteurs voulant imposer « en douce » ce qui n'a pas été possible directement. Le climat de confiance est difficilement envisageable. L'opposition se cristallise alors sur un élément du projet, généralement sur

l'incinération, en oubliant les différentes phases du traitement des déchets tout aussi importantes. C'est ainsi que la gestion des déchets est souvent assimilée à l'incinération.

L'incinérateur représente une spirale aspirante qui freine la limitation à la source comme le montrent les difficultés rencontrées pour réduire la taille des incinérateurs. À Douarnenez, le temps de la concertation a permis de faire davantage d'études qui ont montré qu'un incinérateur n'avait aucun intérêt économique. Le résultat des négociations entreprises dépend, selon le résultat des recherches effectuées, d'un rapport de force contextuel. À Angers l'incinérateur a pu être construit mais pas en Bretagne dans un contexte de méfiance avec des élus moins experts en la matière.

Ces exemples illustrent l'incompréhension entre les différents acteurs qui ne parlent pas le même langage. Le riverain ignore les impératifs techniques ou économiques auxquels le gestionnaire est soumis. Il se sent également exclu de l'approche scientifique d'évaluation des risques sanitaires véhiculée par l'épidémiologie alors qu'il se sent tout à fait impliqué par le tri, le compostage et la limitation des déchets. Or les plans départementaux de gestion des ordures ménagères ont été élaborés sans prendre en compte l'implication des habitants tout au long du processus. La variété des représentations du déchet se traduit par de véritables chocs culturels et donc des crises qui se focalisent autour de l'incinération, alors que c'est l'ensemble de la question qui demande à être revu et analysé de manière cohérente, dans une perspective de santé environnementale et de réduction du volume des déchets produits.

Les habitants, les médecins, les élus et les techniciens sont fortement impliqués dans la question de la gestion des déchets avec des points de vue relevant d'une grammaire peu partagée, ce qui interroge le nouveau défi de la gouvernance. Au-delà des questions de langage, ce débat fait ressortir combien la question des déchets, loin d'être appréhendée comme un problème partagé par l'ensemble des citoyens concernés, est vue sous un angle étroit et réducteur. La gestion de l'environnement qui, pourtant, interroge fortement la santé des habitants, n'est pas traitée avec la largeur de vue que la notion de développement durable devrait lui apporter. Cette vision fragmentée du problème tend à réduire la question des déchets à leur simple aspect technique en négligeant l'ampleur des enjeux sociétaux qui devraient être abordés. Cette pratique tend à creuser un fossé entre les élus, contraints d'adhérer à la technicité des dossiers et la population.

La focalisation des conflits autour de l'incinération fait perdre de vue les autres aspects de la gestion de la chaîne des déchets. Les contrôles sur l'incinération

* Revue Techniques de l'Ingénieur, Base documentaire « Environnement », Rubrique « Déchets », Dossier « Écologie industrielle : la place de la gestion des matières premières secondaires dans le métabolisme territorial – illustrations », Cyrille Harpet, Christophe Blavot, à paraître, janvier 2011.

sont stricts mais plus laxistes sur les autres techniques, qui ne sont pas inoffensives. Les CET polluent les eaux, le compostage et la méthanisation, les traitements biologiques émettent du méthane et différents GES (gaz à effet de serre).

Conclusion

Les conclusions de cette table ronde rejoignent les interrogations fondamentales sur le thème de la santé et de l'environnement. Comment concilier les exigences de la société moderne avec les impératifs environnementaux ? Comment déployer des politiques environnementales qui puissent concilier la réglementation avec la responsabilité individuelle ? Ces contradictions rejoignent les conclusions tirées du *focus group* qui avait rassemblé les habitants sur la question des déchets. Ceux-ci avaient évoqué « une société schizophrène qui d'un côté encourage la consommation et de l'autre ne sait pas quoi faire des déchets ».

La relation entre la santé et le déchet est complexe. Elle a beaucoup évolué dans le temps. La poubelle est née d'une vision hygiéniste de promotion de la santé par la maîtrise de la propreté. Les progrès technologiques sont venus amplifier cette vision avec la mise au point d'incinérateurs de plus en plus performants, le feu étant censé purifier tous ces résidus délaissés. Ensuite, toujours dans une vision hygiéniste, les fumées dégagées par l'incinérateur sont devenues suspectes et « l'affaire de la dioxine » les a même rendues intolérables. À l'heure actuelle,

la vision de la santé s'est beaucoup amplifiée. La santé environnementale interroge le devenir de l'humanité à l'échelle planétaire. Le développement durable a contribué à élargir la santé aux dimensions de la planète en posant ainsi, à travers les déchets, non plus seulement le souci du propre mais la problématique de la société de consommation dans son ensemble. L'incinérateur est alors vu comme une pompe qui aspire les déchets au lieu d'inciter à leur réduction et à leur réutilisation.

C. Harpet souligne la spécificité de la France caractérisée par la persistance d'un lien étroit entre les structures publiques et la santé, souvent assimilée à la médecine, contrairement à l'Allemagne où la problématique de la santé est beaucoup plus prégnante et vécue comme une notion à promouvoir à travers l'implication de la population. En France, le rôle de la médecine est plus ambivalent puisque son caractère plus technique confère au médecin une position sociale importante.

Cependant, il convient de ne pas perdre de vue que les déchets domestiques représentent 31 millions de tonnes (dont 20 millions de tonnes collectées par les communes), alors que les résidus du BTP s'élèvent à 350 millions de tonnes sans oublier la part importante que constituent les déchets issus de l'agriculture tandis que les déchets industriels dangereux représentent encore 1 % de la masse des ordures.

Cette table ronde souligne combien les questions de santé publique sont étroitement liées aux modes de vie. Les orientations prises par la société actuelle sont-elles compatibles avec les possibilités de recyclage et de stockage qu'offre la planète ?

